

PV REUNION DU 12 MARS 2025

PRESENTS : MMES Tabareau, Savatier, Leroux, Moulut

Mrs Marquenet, Maillet, Renault, Vérité

Excusés : Mme Collet donne pouvoir à Mme Moulut,

Mr Gouriou

Mr Le Maire fait la lecture du PV de la réunion du 22 Janvier 2025.

Ordre du jour :

01- Frais de gardiennage de l'église.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité de gardiennage des églises communales, exonérée d'impôt sur le revenu, de la cotisation sociale généralisée et de la contribution au remboursement de la dette sociale peut être allouée à la personne qui exécute cette mission en vertu des circulaires n° NOR/INT/A/8700006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 19 juillet 2011.

Il vous est proposé d'indemniser Mme RENAULT Gladys, en charge du gardiennage de l'église, pour l'année 2024 à hauteur de 503,42 €.

Mr Renault se retire du vote.

Accepté à 8 voix

02- Subventions accordées aux associations.

Délibération sur les subventions accordées aux associations en 2025.

L'année dernière, le montant total versé aux associations était de 2 760 €.

Il est proposé de délibérer sur l'attribution des subventions pour 2025.

Proposition :

ADMIR	400	Comité des fêtes de Villedieu	500
Confrérie des chevaliers du Prieuré de Villedieu	200	Les grands sportifs	160
Anciens combattants couture	100	Ligue contre le cancer	150
Asso culturelle du Niclos	200	Les papillons blancs	100
APE	220	Société de chasse communale	200
Clique du Niclos	180	Le souvenirs Français	100
Maison Rose Carré	100	Sapeurs-Pompiers de Couture	150
		TOTAL	2760

TOTAL : 2760€

Adopté à 9 voix.

03- Autoriser la procédure de transfert d'office.

M. Le Maire explique que suite à la procédure d'abandon de parcelles à usage de voirie sise Commune de Villedieu le château, à La Maniberge en 2022, M. Charles DUMONT et sa fille, Mme Nathalie DUMONT, propriétaires des parcelles cadastrées section G numéro 904 et 905 s'opposait à la requête d'abandonner les parcelles au profit de la commune.

En 2023, Maître Hamelin, mandatée par la commune, a adressé plusieurs courriers à Mme Nathalie DUMONT, qui est désormais seule propriétaire des parcelles concernées, n'a obtenu aucune réponse aux courriers adressés en recommandé à Mme DUMONT. Donc Maître Hamelin propose de procéder à une expropriation pour cause d'utilité publique.

Cependant, après avoir consulté M. LABBE Aymeric, adjoint au chef de bureau des collectivités locales (préfecture), il nous est conseiller d'engager une procédure de transfert d'office.

Proposition :

Il vous est proposé d'accepter d'établir la procédure de transfert d'office pour les parcelles cadastrées section G numéro 904 et 905 de Mme Nathalie DUMONT. D'autoriser M. Le Maire à signer tout document se rapportant à la procédure.

Le conseil accepte à 9 voix d'autoriser de lancer la procédure de transfert d'office des parcelles cadastrées section G n° 904 et 905 de Mme Nathalie DUMONT.

04- Questions diverses.

. Philippe Marquenet informe le conseil sur l'évolution du dossier des panneaux photovoltaïques, précisant qu'une nouvelle loi, en faveur de notre projet, dit que le terrain étant en zone constructible, ces parcelles ne peuvent plus devenir des terres agricoles. Cela va nous permettre d'avancer plus vite sur ce dossier.

. Isolation épicerie : point par Anita Moulut, toutes les demandes de subvention sont parties. Le projet global coute 50000€ TTC, le but est d'atteindre au 50 à 60% du financement par les subventions.

. Travaux mairie : toujours en attente des retours de nos demandes de subventions.

. Prieuré : Anita Moulut annonce que les demandes de subventions pour le projet des rénovations urgentes calculées à hauteur de 132000€, sont en cours.

En parallèle, une collecte participative va être lancée pour récolter des fonds, et aider, à réussir à faire ces travaux vraiment nécessaires.

Edith Leroux fait un point sur la bibliothèque, et grâce à l'ouverture du vendredi par Mme Leboucher, déjà quelques personnes supplémentaires sont venues.

Cette dernière souhaite faire une exposition de peinture le week end de la brocante les 17 et 18 Mai.

Séance levée à 20H45